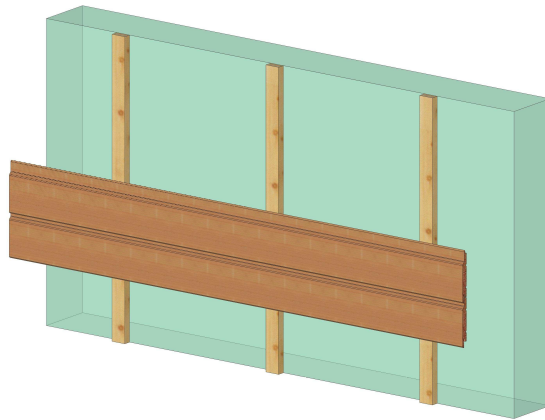


Aide à la rédaction de CCTP

*Revêtement extérieurs bois – NF DTU 41.2
Bardages en lames*



SOMMAIRE

A.	Dispositions de coordination avec les autres entreprises et intervenants.....	3
B.	Éléments à prendre en compte lors de à la rédaction de CCTP bardage bois	4
C.	Allotissement pour les encadrements de baie.....	5
D.	Travaux ne faisant pas partie du marché	5

A. Dispositions de coordination avec les autres entreprises et intervenants

Données et documents à fournir

Sauf si l'entrepreneur assure lui-même la coordination, il adresse au Maître d'Ouvrage les documents suivants dans les délais prescrits par le Marché :

- Les études, documents et dessins nécessaires à l'exécution et à la pose des ouvrages ;
- Les plans d'implantation et de réservation ;
- La nature des essences utilisées et des produits de préservation et/ou de protection éventuelles.

Dispositions techniques

Avant de commencer ses travaux, l'Entrepreneur doit s'assurer que les conditions préalables requises aux Cahiers des Clauses Techniques Types sont satisfaites, en particulier :

- Les travaux de terrassement jouxtant l'ouvrage sont terminés et les terres évacuées
- Les travaux d'adaptation du chantier tels que les réseaux organiques, dessertes et alimentation de chantier sont suffisamment avancés pour ne pas entraver la conduite des travaux
- La hauteur de la dalle au-dessus du sol fini est suffisante
- Des aires de stockage ont été mises à disposition
- La nature du support est compatible avec la réalisation de son ouvrage et s'il est nécessaire, le pare-pluie est mis en œuvre
- Les travaux de menuiseries extérieures et leur étanchéité périphérique sont terminés et l'adaptation et la fixation du revêtement extérieur en bois à leur périphérie est possible
- Les travaux de charpente, couverture et d'étanchéité sont terminés, et ils permettent de protéger en tête le revêtement extérieur dans son état initial contre toute pénétration d'eau entre le revêtement et la paroi
- Les divers percements en façade (gainés et fourreaux pour ventilations, coffrets, eau, gaz, électricité) sont terminés et l'adaptation du bardage à leur périphérie est possible
- Les dispositifs de fractionnement sont en place et ils sont compatibles avec le (ou les) revêtement(s)
- En partie basse, vérifier s'il est possible de prolonger le revêtement extérieur pour assurer le rejet des eaux au-delà de la liaison maçonnerie/lisse basse, sinon vérifier la présence d'un dispositif approprié
- Pour les jouées de lucarne, les rives métalliques sont posées
- Les tasseaux, s'ils ont été mis en œuvre par une autre entreprise, permettent de réaliser les travaux et n'entravent pas la circulation de l'air
- Les réservations sont suffisantes pour assurer une lame d'air ventilée au dos du revêtement
- En cas de présence d'acrotère sur le haut des murs, le Maître d'Ouvrage ou son représentant ont défini quel entrepreneur était en charge de la mise en œuvre des couvertines métalliques

S'il n'en est pas ainsi, il en avise le Maître d'Ouvrage au plus tard à la date fixée comme début du délai contractuel.

Le maître d'ouvrage fait connaître à l'entrepreneur la date à laquelle l'état du chantier permettra de commencer les travaux. Il appartient au Maître d'Ouvrage ou à son représentant de rendre les conditions de stockage et l'état du chantier avant pose, conformes au CCT. L'entreprise s'assure que ces conditions sont toutes remplies.

B. Eléments à prendre en compte lors de à la rédaction de CCTP bardage bois

Les travaux de revêtements extérieurs en bois objets du présent marché comprennent :

- Les études et dessins nécessaires à l'établissement du projet, sur la base des éléments du dossier de consultation ;
- Les études et dessins nécessaires à l'exécution des travaux de revêtements extérieurs en bois sur la base des plans d'exécution des ouvrages de support et autres ouvrages concernés tels que définis dans le NF DTU 41.2 P1.1 (CCT)
- Le respect de l'aspect et calepinage éventuel, des lames
- Le calendrier d'exécution des travaux et la coordination avec les autres entreprises pour une rapide mise hors d'eau des structures verticales ;
- La fourniture et toute prestation d'approvisionnement des matériaux et accessoires nécessaires à l'exécution de l'ouvrage de revêtements extérieurs en bois
- Le stockage, la pose et la fixation définitive de l'ouvrage des revêtements extérieurs en bois ;
- La fourniture des échafaudages éventuels, leur montage, leur pose et leur dépose ainsi que les dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité du personnel
- Le nettoyage et la libération du chantier en ce qui concerne les travaux correspondants.
- Le choix des matériaux en fonction des conditions climatiques au sens du FD P 20-651 ;
- Le respect des conditions de contrôle de l'humidité des lames
- Le traitement spécifique contre le bleuissement à appliquer sur les bois résineux destinés à rester apparents ;
- Les traitements complémentaires éventuels (insectes, champignons) à appliquer aux bois de bardage pour satisfaire aux exigences face aux risques biologiques spécifiées dans la norme NF DTU 41.2–P1.2 (CGM)
- Les éventuels traitements de préservation et la préparation des supports destinés à recevoir des protections éventuelles (peintures, vernis, lasures) ou protection globale dans le cas de produits finis en usine, imposés par les DPM sur une analyse de la classe d'emploi biologique et après définition du risque à couvrir sur la base des éléments fixés dans le cahier des clauses techniques
- La fourniture et la pose de grilles de ventilation en partie basse pour la lame d'air
- Le rétablissement de la continuité du pare-pluie éventuel s'il a été endommagé par l'entrepreneur réalisant l'ouvrage de revêtements extérieurs en bois dans les conditions du NF DTU 41.2 P1.1 (CCT)

L'entrepreneur en charge des travaux de revêtement extérieur en bois devra préciser

- Pour les supports continus, la nature du parement extérieur du mur ;
- Le type, la nature et l'épaisseur du (ou des) revêtement(s) extérieur(s) ;
- Les dispositifs de raccordement entre revêtements de nature différente ;
- Les caractéristiques technologiques et physiques des bois massifs qui doivent être utilisés, notamment l'essence, le choix d'aspect et les singularités admises ;
- La largeur hors tout et la largeur utile théorique des lames et leur épaisseur ;
- L'état de surface (scié, raboté...) ;
- Le profil des lames et le principe d'assemblage ;
- Le calepinage et la disposition des lames sur la paroi (horizontale, verticale...) ;
- Lorsqu'imposé l'emplacement des joints verticaux entre lames horizontales ;
- La nature des moyens de fixation s'ils sont apparents et éventuellement leur emplacement ;
- Les détails de raccordement (angles rentrant ou sortant, raccordement avec les baies et autres accidents de façade, dispositifs de fractionnements de la lame d'air etc.) ;
- L'aspect de la finition : teinte, transparence, opacité ;
- Le système de finition : le ou les produits et pour chacun le mode d'application le grammage et le nombre de couches ;

- Les dispositions prises pour maintenir la circulation de l'air dans la lame d'air
- Les dispositions prises en partie basse (notamment le profil de la rive inférieure des lames) pour assurer le rejet des eaux de ruissellement au-delà de la liaison maçonnerie (lisse basse et la hauteur minimale au-dessus du sol fini du revêtement extérieur) ;
- Les dispositions prises pour assurer la liaison et l'étanchéité à l'eau entre les menuiseries extérieures et les pénétrations (ou autres accidents de façades) et le revêtement ;
- La manière dont est protégé en tête le revêtement extérieur ;
- La manière dont sont réalisés les raccordements horizontaux ou verticaux entre deux revêtements de nature différente ;

C. Allotissement pour les encadrements de baie

Retour de bardage en tableau

Travaux relevant du lot « revêtements extérieurs » (NF DTU 41.2) :

- Mise en œuvre des tasseaux support de revêtement extérieur en façade et dans le tableau
- Mise en œuvre du revêtement extérieur y compris dans le tableau
- Mise en œuvre des cornières d'angles du tableau

Les autres éléments sont à la charge du lot « ossature bois » ou « menuiseries extérieures »

Dans le cas d'un encadrement de baie rapporté, n'est au lot « revêtement extérieur » que la pose des tasseaux support de revêtement extérieur et du revêtement extérieur.

Les pièces d'appui, bavette ne sont pas au lot « revêtement extérieur »

D. Travaux ne faisant pas partie du marché

Les travaux ne comprennent pas :

- La fourniture et la pose des grilles d'aération des vides sanitaires telles que définies sur les plans et dans le descriptif ;
- La mise en place dans les coffrages des noyaux, fourreaux, boîtiers mannequins, pour les réservations ou scellements tels que définis sur les plans et dans les descriptifs ;
- Les percements et scellements à l'aide de liants hydrauliques et de résines de scellements ;
- La fourniture et la pose de matériaux isolants sur mur à ossature bois ;
- La fourniture et la pose de pare-pluie ;
- La fourniture et la pose des dispositifs de fractionnement
- La fourniture et la pose des encadrements de baies
- La réalisation de travaux d'enduits ;
- L'exécution des ouvrages de peintures et lasures sur chantier;
- La protection des ouvrages après leur exécution, notamment par film souple pour un risque simple de salissure ou par panneaux rigides pour un risque de choc.